



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Coûts de la commande publique pour les collectivités locales

Question écrite n° 16021

Texte de la question

M. Jérôme End attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur le coût des divers marchés et prestations facturés aux collectivités locales. Les élus locaux constatent que les devis qui sont présentés aux collectivités dans le cadre de la commande publique atteignent souvent des montants particulièrement élevés. À prestations équivalentes, le coût supporté par une collectivité semble parfois nettement supérieur à celui qui serait facturé à un particulier ou à une entreprise privée et même en négociation directe. Les collectivités ont aussi souvent le sentiment que le simple fait de passer par un marché public entraîne une augmentation significative des prix proposés. Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, cette situation limite la capacité d'investissement des communes et interroge sur le fonctionnement de la commande publique ainsi que sur la réalité de la concurrence entre les entreprises candidates. Il lui demande donc les mesures que le Gouvernement entend prendre pour libérer la commande publique dans l'intérêt de l'efficacité de la dépense publique.

Données clés

Auteur : [M. Jérôme End](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16021

Rubrique : Marchés publics

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Action et comptes publics](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2026](#), page 5359